

# LA LIBERTÉ

## JOURNAL DE LYON.

**BUREAUX** { Chez M. GUILBERT, libr., rue Puits-Gaillot, 3.  
Chez Mme PHILIPPE née BAUDIER, r. St-Dominique, 7.  
A l'imprimerie des Halles de la Grenette.  
A Paris, chez M. LUGOLIER, rue N.-D.-des-Victoires.

**ABONNEMENT** { Un an. Six mois. Trois mois.  
Lyon. . . . . 24 fr. 13 fr. 7 fr.  
Hors Lyon. . . . . 30 16 9  
Etranger. . . . . 40 22 12

**10 centimes le numéro.**

Les lettres relatives à la rédaction doivent être adressées à M. le directeur de la *Liberté*, rue de la Liberté, 4.—Affranchir.

### AVIS A NOS ABONNÉS

Nous prions nos Abonnés du dehors, dont l'abonnement est expiré, et qui sont dans l'intention de le renouveler, de nous en faire parvenir le montant à Lyon, afin d'éviter les frais d'encaissement, toujours onéreux.

Lyon, 23 Septembre 1848.

### Des élections à la Chambre de Commerce.

Il ne nous reste qu'un jour pour engager de nouveau avec instance les électeurs patentés de l'arrondissement de Lyon, à adopter la liste que nous leur présentons et à voter avec ensemble les noms qu'elle porte.

Ces noms, nous le répétons encore, appartiennent presque tous à la haute industrie et nous les avons choisis tels, parce que, en pareille matière, la première chose à consulter c'est la capacité.

Or, comme nous le disions hier, sans prétendre frapper d'une injuste exclusion le petit commerce, il est évident pour nous qu'il est inapte, par la nature même de ses fonctions et des opérations auxquelles il se livre, à étudier et à résoudre les grandes questions industrielles et commerciales qui sont principalement du ressort de la chambre.

Est-ce à dire pour cela que le petit commerce souffrira de ne pas être largement représenté? Nous ne le croyons pas, nous croyons plutôt le contraire.

Chaque pays, chaque ville a partout une industrie en dominance. A Lille, ce sont les toiles;—à Sedan, les draps;—en Franche-Comté, les fers;—à Lyon, la soierie.

De l'industrie dominante, — de sa prospérité ou de son déclin, découle la ruine ou la prospérité du pays dans lequel elle règne. Les autres industries en dépendent fatalement. C'est ce dont doivent bien se pénétrer les électeurs lyonnais. C'est la raison, la seule vraie, qui doit peser sur leur vote et les engager à déposer notre liste dans l'urne.

Un dernier conseil que nous leur donnerons, c'est de racher par leur activité et leur empressement, la déplorable négligence dont ils ont donné tant de preuves naguère dans l'accomplissement de leurs devoirs électoraux.

De l'union! — de l'ensemble! et surtout confiance dans les noms que nous leur avons indiqués, — et la liste de la *Liberté* passera tout entière.

Les électeurs qui doivent concourir au vote pour la chambre de commerce sont prévenus que le scrutin sera fermé demain dimanche, à midi.

Avis aux retardataires.

### Elections à la chambre de commerce.

Les délégués de diverses industries lyonnaises, réunis en assemblée préparatoire dans les bureaux de la *Liberté*, ont

adopté, à l'unanimité, pour candidats à la chambre de commerce,

Les citoyens :

BROSSET aîné, fabricant, membre sortant.  
GRILLET aîné, fabricant.  
BONNARDEL aîné.  
ARLÈS-DUFOUR, commiss. en soieries, membre sortant.  
ARQUILLIÈRE, fabricant, membre sortant.  
Clément DESORMES, ingénieur métallurgique.  
Prosper MEYNIER, membre sortant, fabricant.  
Thomas TARDY, ancien président du tribunal de commerce.  
FOUGASSE aîné, commissionnaire, membre sortant.  
DESGRAND (Paul), Drapier, membre sortant.  
MICHEL (Antoine), teinturier.  
JAME (Hippolyte), marchand de soie, membre sortant.  
JOANNIN, syndic des courtiers pour la soie.  
BRUNO-FAURE, marchand de rouennerie.  
DEBOST, marchand-fabricant de chapellerie.

Comme on le remarquera, le citoyen Michel Antoine, et non Charles, est le candidat porté par la réunion. Une erreur de plume avait causé, hier, dans notre journal, cette confusion.

### Comment le pouvoir s'use.

Souvent nous avons eu occasion de reprocher à l'Assemblée nationale son inintelligence des vrais intérêts de la nation: Souvent nous avons blâmé le pouvoir exécutif de ses hésitations.

Cette inexpérience, ces tâtonnements funestes, même en temps de calme, deviennent encore plus dangereux, alors que la société tout entière, comme un vaisseau dématé, vogue à la dérive et qu'il serait, plus qu'on n'a jamais, besoin d'habiles et prudents pilotes pour la diriger à travers les écueils.

Avouons-le cependant, — à la décharge de ceux qui nous gouvernent, — jamais en France la tâche du pouvoir n'a été aussi hérissée de difficultés qu'elle l'est à notre époque. Plus d'une cause y concourt. Il faut, tout d'abord, tenir compte du désarroi des intelligences qui ne sont plus dominées par une foi complète au principe d'autorité. L'autorité dérogeant à son principe saint s'était perdue dans les saturnales de la corruption et des abus. La révolution, en cherchant à la ramener dans ses limites naturelles, a dépassé le but, et, pour un temps, étouffé le principe sous les ruines qui se sont faites autour de lui.

Dès-lors, ne trouvant plus que des croyances vermoulues, le pouvoir a dû chercher un point d'appui dans des intérêts vulgaires.

Alors sont venues les rêveries rénovatrices, les utopies d'école. Jamais manne descendue du ciel n'avait été dévorée avec plus d'avidité que dans ces derniers temps. Sur la foi de certaines théories aventureuses, les hommes habitués à recevoir des opinions toutes faites, séduits par de téméraires promesses, se sont imaginé qu'il dépendait du pouvoir politique d'opérer subitement une rénovation sociale.

On a méconnu l'inflexible loi des réalités, la résistance des faits, la force de l'habitude, et on a demandé au pouvoir tout ce que l'imagination peut entrevoir de plus féérique dans les régions lointaines d'un avenir idéal. On a voulu obtenir sans délai, en bloc, des améliorations gigantesques dont la réalisation ne sera due qu'au travail progressif et lent que la société opère sur elle-même. On a voulu, en un mot, dans la transformation révolutionnaire de la France, une célérité d'exécution que l'on ne trouverait peut-être pas, même dans les œuvres immédiates de la puissance créatrice, de la Providence.

Puis revenus, par une triste expérience, de leurs rêves insensés, de leurs espoirs chimériques, les esprits désabusés, mais irrités, se sont habitués à rendre le pouvoir responsable de leurs mécomptes et de leurs déceptions.

Evidemment il y a à faire, beaucoup à faire. Le pouvoir même et l'Assemblée l'ont parfois oublié, et se sont endormis sur l'œuvre à peine ébauchée de la reconstruction sociale, — mais de là, à les accuser de tous nos malheurs, il y a loin, et si nous leur conseillons de se hâter, jamais nous ne leur reprocherons de n'avoir pas tout édifié à la fois.

Une autre cause d'embarras pour le gouvernement, c'est cette fièvre d'ambition partout répandue, c'est ce mouvement désordonné qui fait marcher vers les régions officielles, à la conquête des places, un si grand nombre de citoyens. A peine un pouvoir nouveau est-il installé, et, Dieu merci, depuis six mois nous ne manquons pas de gouvernants, à peine a-t-il donné signe de vie qu'il est assailli par la foule des parasites, — essaim de frêlons qui bourdonne autour de toute ruche. La curée commence et ne peut donner pâture à tous. Malheur alors au ministre qui n'a pas su satisfaire à tous ces appétits! Les ambitions déçues deviennent des hostilités qui ne reculent devant rien pour abattre le pouvoir qu'ils n'ont pu escalader. Les insinuations malveillantes, les appréciations perfides, le mensonge et la calomnie, tout ce que le génie de dénigrement a de ressources est mis en œuvre par les partis hostiles, sous le masque de la justice et du bien public.

Qu'arrive-t-il? — C'est que, n'ayant ni le temps et ni les moyens d'approfondir l'hostilité des partis dans ses causes secrètes, dans ses mobiles intimes, le peuple se laisse facilement tromper par les apparences de patriotisme qu'empruntent les flatteurs intéressés à caresser ses faiblesses et ses vanités.... Puis, quand on l'a saturé d'idées fausses, quand on l'a rassasié de calomnies sur les hommes et les choses de l'autorité, il laisse tomber sans regret le pouvoir qu'il avait réclamé d'abord avec enthousiasme.

Souvent même, il met la main à l'œuvre de démolition.

Cela s'appelle, en style de coulisses, user un homme.

C'est ainsi que tant d'esprits éminents, de citoyens probes ont été usés depuis la révolution. C'est encore à l'aide de cette même tactique que l'on cherche à se débarrasser des hommes actuellement au pouvoir, et qui gênent des ambitions impatientes.

## BULLETIN DE LA LIBERTÉ

AVENTURES ROMANESQUES

DE  
**DON JUAN DE WATTEVILLE**  
ROMAN EN 3 VOLUMES.

VI. — Le Pèlerin. — Suite.

Arrivé dans la vallée du Jura, où s'élevait le château habité par ma famille, une rencontre extraordinaire m'y fit voir ma mère. C'était au mois de juillet. J'avais marché toute la journée par une chaleur accablante. Le soir, m'étant arrêté à une fontaine pour m'y rafraîchir, je me reposai près de là, derrière un buisson, où je m'endormis. Des voix dont l'accent était doux et triste me réveillèrent. A travers les feuilles du buisson derrière lequel j'étais couché, je vis deux femmes assises au bord de la source. Avec quelle émotion ne reconnus-je pas alors ma mère dans la plus âgée, et ma sœur Clauda dans la plus jeune. Toutes deux avaient les traits fatigués et la figure pâlie par le chagrin. Ma mère disait à Clauda :

— Ici, Clauda, sur les bords de cette fontaine, m'étant un soir endormie, je vis en songe pour la première fois la jolie figure de votre frère Juanito, qui n'existait encore alors que dans mon sein. Quelque temps après je le mis au jour. Il donna de si belles espérances que je devins fière d'être sa mère. Mais, hélas! à peine à sa vingt et unième année, une mort mystérieuse me l'a ravi pour jamais. Et les larmes dans les yeux, ma mère m'appelant avec l'accent du désespoir, s'écria :

— Mon fils! mon don Juan!

Ma sœur essaya, mais en vain, par ses paroles consolantes de modérer sa douleur. Pour toute réponse, notre mère lui remit une lettre cachetée de noir, dont le sceau paraissait rompu depuis peu. Clauda lut à haute voix cette lettre ainsi conçue :

« Madame la baronne,

« L'amitié intime qui me liait à votre infortuné fils m'impose le triste devoir de vous apprendre que toutes les recherches faites depuis trois mois pour découvrir son sort ont été complètement inutiles. La mort subite de sa fiancée lui avait porté un coup funeste. C'est dans le paroxysme d'une fièvre qui en a été la suite, que profitant du sommeil de l'ami qui veillait sur lui, il a subitement disparu. Tout nous porte à croire qu'il a dû périr d'une mort non naturelle. Que le ciel, madame, nous aide à supporter, vous, la perte du fils le plus dévoué, et moi, de l'ami le plus cher. »

Cette lettre, écrite de la main de mon ancien lieutenant aux lances franc-comtoises, était signée :

Le mestre-de-camp, MARIO DE RIVABELLA.

Pendant que ma sœur lisait, j'avais relevé peu à peu, et comme sans m'en apercevoir, ma tête au-dessus du buisson qui me séparait d'elle, de sorte qu'au moment où elle quitta des yeux le papier qu'elle venait de parcourir, mon visage lui apparut. Pâle et immobile de surprise à ma vue, la lettre lui tomba des mains. Pendant un instant elle me considéra en silence, comme pour chercher à s'assurer que la figure décharnée et souffrante qu'elle avait devant les yeux était bien celle de son frère. Tout-à-coup elle s'écria :

— C'est bien lui! c'est don Juan!

Au nom de don Juan, ma mère, frémement abattue relevant vivement la tête, porta rapidement les yeux de mon côté, et s'écria à son tour :

— Don Juan! mon cher fils!

A ce cri de ma mère, qui retentit jusqu'au fond de mon cœur, j'allais me jeter dans les bras qu'elle me tendait, lorsqu'une pensée qui me vint tout-à-coup me retint. Si, cédant

à ce premier élan de l'amour filial, je rentrais un instant au sein de ma famille, n'était-il pas à craindre que ma résolution venant à faiblir devant les instances de ma mère, je n'en vinsse à oublier mon vœu de quitter le monde? A cette idée, qui traversa mon esprit comme un éclair, une prompte fuite me sembla le seul moyen d'étouffer la voix du sang qui criait si fortement dans mon cœur. Jetant donc un dernier regard sur les deux personnes qui m'étaient si chères, je m'écriai d'une voix émue :

— Adieu, ma mère! adieu, ma sœur!

Et je me précipitai dans un bois voisin, derrière les arbres duquel je disparus.

Je ne revis jamais plus, depuis, ni la baronne de Watteville, ni sa fille.

Violentement agité par la scène qui venait de se passer, je marchai toute la nuit, sans m'apercevoir de la direction que prenaient mes pas précipités, et semblant seulement vouloir calmer mon agitation morale par son agitation physique. Quand le soleil se leva, je me trouvais avec surprise dans une vallée silencieuse et austère. Un lac y étendait sa nappe d'eau immobile et cristalline. Sur la rive de ce lac s'élevait, seul et entouré de grands arbres, un monastère dont la cloche au son argentin appelait les religieux à la prière du matin. Ce lac était celui de Bonlieu, et le monastère, la chartreuse située sur ses bords. A la vue de cette solitude Jurassienne si calme, je m'imaginai que la paix qui y régnait passerait dans mon cœur. Je me crus conduit par le doigt de Dieu en cet endroit pour y cacher ma vie loin des pensées terrestres, en attendant mon passage dans un monde meilleur. Enfin ce fut là que je me décidai à commencer la vie cénobitique que j'avais fait vœu d'embrasser. Je demandai donc à parler au prieur de la chartreuse, et après lui avoir exprimé le dégoût que je ressentais pour le monde, je le pria avec instance de m'admettre au nombre des religieux qu'il dirigeait.

Toutefois je n'avais pas jugé nécessaire de lui dire qu'i-

\* Voir les nos des 4, 5, 6, 7, 8, 11, 12, 13 et 14 septembre.



La Constitution garantit la liberté d'enseignement; cette liberté sera exercée sous la surveillance de l'Etat.

Le citoyen Fayet ne veut pas que la liberté d'enseignement soit garantie par les lois: il consentirait à ce qu'elle fût placée sous la garantie de la Constitution et sous la surveillance de l'Etat.

L'amendement est rejeté.

Le cit. MAUVAIS propose à la nouvelle rédaction de la commission l'amendement suivant:

L'enseignement est libre.

Il ne pourra être soumis qu'à la surveillance de l'autorité publique désignée par la loi.

Les délits commis dans l'exercice de l'enseignement seront jugés par le jury.

Le cit. de TRACY ne se dissimule pas qu'il monte à la tribune dans un moment défavorable, car l'Assemblée a hâte d'avancer ses travaux, et la question a été traitée hier avec beaucoup d'étendue. Il n'abordera la question que sous un seul point de vue. Depuis bien des années, il a défendu la liberté d'enseignement; c'est par elle seule que les arts, les sciences peuvent prendre l'essor, par elle que l'intelligence doit atteindre ses dernières limites. Depuis bien longtemps nous nous berce de l'espoir de cette précieuse liberté, il nous reste à savoir si les temps sont venus de nous la donner.

Nous sommes ici les représentants de la France, nous avons tous reçu de l'instruction; pourquoi tous ceux qui nous ont envoyés ici n'ont-ils pas reçu la même instruction? ils y ont eu le même droit.

Si le monopole, si le despotisme, qui ne prêchent que l'ignorance, assuraient au moins un bien-être suffisant aux hommes, il faudrait s'en contenter; mais puisque l'expérience prouve le contraire, essayons donc de sortir de l'ignorance, faisons de la masse des citoyens un faisceau de lumières qui ne puisse plus être obscurci. On vante beaucoup nos lumières; il ne faudrait pas en être si fier, car il est trop vrai que nous ne sommes pas plus éclairés qu'il y a cent ans.

L'orateur critique l'enseignement classique qui, selon lui, n'est pas la véritable, la solide instruction. L'élève qui, au sortir du collège, ne sait que du latin et du grec, ne sait rien de ce qu'il faut savoir de nos jours; il est seulement préparé à recevoir une instruction utile. Nous savons tous quelle peine nous avons eue à nous former une carrière au sortir du collège: rendons la tâche plus facile à nos enfants. A l'âge où on cherche à se faire un état, on devrait être déjà depuis longtemps lancé dans la vie réelle, en présence des faits.

Ces considérations sont présentées au milieu des préoccupations de l'Assemblée et de cris fréquents aux voix!

Le cit. président fait observer que cette argumentation serait mieux placée dans la discussion d'une loi organique.

Le citoyen de Tracy maintient qu'il est dans la question; toutes les observations qu'il a présentées ont pour but de faire ressortir les bienfaits de la liberté d'enseignement. Si on veut que l'instruction donnée par les citoyens soit complètement en dehors de celle donnée par l'Etat, il faut adopter la proposition du citoyen Mauvais, en ajoutant ces mots: «L'enseignement ne pourra être donné que dans l'intérêt de la morale et du respect des lois.»

Le cit. Barthélemy SAINT-HILAIRE demande la parole. Il déclare qu'il vient soutenir que l'enseignement doit appartenir exclusivement à l'Etat.

Le cit. président: Vous avez la parole; mais je vous fais observer que la discussion est engagée seulement sur l'amendement du citoyen Mauvais; il ne faudrait donc pas rentrer dans la discussion générale.

Le cit. Barthélemy SAINT-HILAIRE: L'amendement a pour objet de limiter l'action de l'Etat dans l'enseignement; je viens soutenir que cette action doit être sans limites; je suis donc dans la question.

Tout est surveillé par l'Etat, dit l'orateur, les assemblées politiques, les réunions littéraires ou scientifiques, les théâtres, les jeux publics; partout où il y a rassemblements d'hommes, il y a intervention et surveillance de l'Etat; et on voudrait qu'un homme quelconque réunît périodiquement un certain nombre d'enfants, qu'il les instruisît à sa manière, qu'il leur inculquât ses doctrines, quelles qu'elles soient, sans que l'Etat ait le droit de demander compte à cet homme de la science qu'il lui a plu d'enseigner à ces enfants! Ce serait là une anomalie en matière de gouvernement! Ce serait l'abandon d'un droit énorme, il faut dire plus, d'un devoir.

Qu'on fouille dans l'histoire aussi profondément qu'on le voudra, qu'on remonte aux époques les plus reculées, et on ne trouvera pas d'exemple de l'abandon de ce devoir par l'Etat. Il y a une seule exception, et il faut la dire, quelque infirme que soit sa valeur. Dans l'histoire du monde il n'y a qu'un seul peuple qui, à une seule époque, et on va voir laquelle, ait proclamé la liberté illimitée de l'enseignement. Ce peuple, c'est le peuple français; l'époque, c'est 1793! La Convention décréta la liberté illimitée de l'enseignement. Est-ce sur ce qu'a fait la Convention à cette époque que nous devons prendre exemple?

L'orateur repousse avec énergie l'amendement du citoyen Mauvais; il soutient qu'à l'Etat seul appartient le droit d'enseigner. Ce droit, il le délègue à des conditions qui doivent faire l'objet d'une loi organique; mais la reconnaissance du droit de l'Etat, sa consécration doivent être inscrites dans la Constitution.

Voix nombreuses: La clôture!

Le cit. ROUX-LAVERGNE demande la parole contre la clôture.

Après quelques paroles du citoyen Roux-Lavergne, la clôture est mise aux voix et prononcée.

Le cit. DUBAURE, membre de la commission, explique que, dans l'opinion de la commission, l'enseignement doit être libre sous la surveillance sociale, et qu'il n'admet pas que le droit d'enseigner soit une délégation de l'Etat.

Le cit. MAUVAIS retire son amendement.

Le cit. président: Je vais mettre aux voix l'amendement du citoyen Tracy; le scrutin de division a été demandé par plus de vingt membres.

Voix nombreuses: Lisez les noms!

Le cit. président donne lecture de la liste des membres qui demandent le scrutin de division, en tête desquels se trouve le nom du citoyen Montalembert.

Plusieurs voix à droite: Le scrutin secret!

L'Assemblée procède à cette opération.

En voici le résultat:

Nombre de votants,	719
Majorité absolue,	360
Boules blanches,	181
Boules noires,	538

L'Assemblée n'a pas adopté l'amendement de M. de Tracy.

Le paragraphe 2 de la commission est adopté.

Le cit. DE TINGUY propose un paragraphe additionnel ainsi conçu: «Aucun corps enseignant ne pourra être exclusivement chargé de cette surveillance.»

Cet amendement n'est pas adopté.

Le paragraphe 3 de la commission est adopté, ainsi que l'ensemble de l'art. 9.

« Art. 10. Les citoyens sont admissibles à tous les emplois publics, sans autres motifs de préférence que le mérite ou les droits acquis suivant la loi.

« La constitution ne reconnaît ni titre, ni distinction de naissance, classe ou caste. »

Le cit. DETOURS propose de rédiger ainsi le premier paragraphe:

« Tous les citoyens sont également admissibles à tous les emplois publics, sans autre condition que leur mérite, et suivant les conditions fixées par les lois organiques. »

Cet amendement est adopté.

Le paragraphe 2, relatif à l'abolition de toute distinction de naissance, de classe et de caste, est adopté, après une épreuve douteuse.

L'article 11, relatif à l'inviolabilité de la propriété, est adopté après une discussion insignifiante.

L'article 12, relatif à la confiscation, est adopté.

Sur l'article 13, relatif à la liberté du travail et de l'industrie, quinze amendements sont adoptés.

Un amendement du citoyen Jean Raynaud, qui demande que cette liberté s'exerce sous la garantie des lois et la surveillance de l'Etat, est développé par son auteur.

On crie: C'est du communisme!

Le cit. CORROY parle contre l'amendement du citoyen Raynaud, qui est rejeté.

Le cit. ALPHONSE BLANC développe au milieu du bruit un autre amendement qui est également repoussé.

Il est cinq heures, la séance continue.

**PARIS, 21 septembre 1848.**

Correspondances particulières de LA LIBERTÉ.

Voici la liste officielle des trois représentants du peuple proclamés à l'Hôtel-de-Ville:

Electeurs inscrits: 406,810; votants, 247,242.

Louis-Napoléon Bonaparte. 110,752

Fould. . . . . 78,891

Raspail. . . . . 66,963

Les candidats qui ont ensuite obtenu le plus de suffrages, sont MM.

Thoré . . . . .	64,480
Cabet . . . . .	64,375
Roger (du Nord). . . . .	61,482
Adam . . . . .	54,507
Benjamin Delessert . . . . .	49,337
Bugeaud. . . . .	48,590
Girardin. . . . .	26,885

La proclamation du résultat électoral a eu lieu dans le plus grand calme. Un groupe d'ouvriers, assez peu nombreux d'ailleurs, a salué de ses acclamations le nom de M. Raspail.

— On assurait à l'Assemblée que M. L. Bonaparte devait demander trois mois de congé.

On ajoutait que sa demande serait refusée.

D'un autre côté, M. Vieillard, précepteur du prince Louis, disait à l'Assemblée que l'élu de Paris serait à son poste dans deux ou trois jours.

— On se faisait passer aujourd'hui de banc en banc la liste d'un nouveau ministère, qui serait ainsi composé:

M. Dufaure remplacerait M. Sénart à l'intérieur, M. Vivien succéderait à M. Marie à la justice, M. Bedeau entrerait aux affaires étrangères, M. Baudin à la marine, M. Maleville aux travaux publics, M. Ch. Dupin à l'instruction publique.

MM. Lamoricière, Goudchaux et Tourret conserveraient leur portefeuille.

On disait, d'un autre côté, qu'il s'agissait d'un renouvellement partiel du ministère dans le sens démocratique. On allait même jusqu'à parler de MM. Ledru-Rollin et Lamartine.

Ces deux nouvelles sont également inexactes. Il y a cependant rapprochement entre le chef du pouvoir et la réunion de la rue de Poitiers.

— M. le colonel Négrier a été nommé à Lille par 17,018 voix contre 15,048 acquises à M. L. Bonaparte, et 10,511 à M. Genoude.

— La garde de la chambre des représentants a été renforcée aujourd'hui de deux bataillons de la garde mobile.

— Une centaine d'individus, appartenant au parti socialiste, s'est portée du côté de Vincennes en criant vive Raspail! sur l'air des Lam-pions.

— Un autre groupe a suivi l'état-major de la garde nationale, au moment où il quittait l'Hôtel-de-Ville, en chantant aussi vive Raspail! sur l'air favori des faubourgs.

— On parle d'ouvertures sérieuses qui auraient été faites par le général Cavaignac, inquiet de la nomination de M. Louis-Napoléon et de celle de M. Raspail, à MM. Vivien et Dufaure. Le pouvoir exécutif essaierait ainsi de s'appuyer sur le parti modéré.

— Quelqu'un disait hier, au sujet de la nomination de M. Louis-Napoléon:

« Il faut que, dans notre temps, on soit bien à court d'hommes, voici qu'on vient de nommer un nom. »

— On nous annonce que MM. les représentants qui composent la réunion de la rue de Poitiers ont failli être enlevés cette nuit par 12,000 ouvriers des faubourgs. Le complot a été déjoué. C'est M. Grandménéil qui aurait, dit-on, averti le préfet de police. Cette nouvelle était donnée aujourd'hui par M. Ledru-Rollin dans la salle des conférences.

— On dit que Louis Napoléon Bonaparte est dans les environs de Paris, dans une terre de la famille Arrighé.

On pense que Louis Bonaparte ne se présentera à l'Assemblée que lorsqu'il y aura un rapport fait sur une de ses élections. Ce sera probablement samedi ou lundi au plus tard.

— Il paraît que sur 10,000 gardes mobiles votants, 8,400 ont voté pour Louis Bonaparte, Raspail et Thoré.

— On assurait, ce matin, que M. le général Cavaignac,

un moment indécis au sujet de l'envoi de commissaires spéciaux dans les départements, se serait décidé pour l'affirmative par suite de la multiple élection du prince Louis Napoléon. On ajoute même que M. Marie et M. Sénart quitteraient le ministère pour y être remplacés par des ministres d'une nuance républicaine plus prononcée.

**Portefeuille financier.**

On s'inquiète de la nomination de Louis Bonaparte et des embarras qu'il va causer au gouvernement. On redoute les ovations populaires. Les initiés parlent de modifications ministérielles.

La panique règne à la Bourse et gagne tout le monde. Le 5 p. 0/0, laissé hier à 68 75, descend successivement jusqu'à 67 25, cours de fermeture fin courant; c'est 1 f. 25 de baisse. Le 3 p. 0/0 de 44 25 arrive à 43 50. L'emprunt fait 68 25.

La Banque de France perd 15 f. à 1620. Tous les chemins de fer fléchissent. Orléans fait 661 25. Lyon, 360. Avignon-Marseille, 200. Enfin le Nord n'est plus qu'à 372 50. Le marché est fort lourd.

**EXTÉRIEUR.**

**Allemagne.** — FRANCFORT. — Des bruits menaçants s'étant répandus, le 17 au soir, qu'on projetait pour le 18 une sérieuse démonstration contre l'Assemblée nationale dans l'église Saint Paul, environ 2,000 hommes de troupes fédérales prussiennes et autrichiennes arrivèrent pendant la nuit par le chemin de fer du Taunus, et occupèrent le 18 au matin la place St-Paul et les alentours.

La foule irritée construisit alors des barricades, principalement dans le voisinage du Römer. Vers une heure de relevée, la troupe avait déjà pris plusieurs barricades sans rencontrer de résistance. Vers trois heures, on en vint à un violent combat, qui dura jusqu'à près de cinq heures, où l'on s'entendit sur un armistice, qui durait encore à sept heures, au départ des nouvelles pour la poste.

Le prince Lychnowsky, atteint de cinq balles, est tombé sans vie dans le Pfaptgater, M. d'Auerswald est grièvement blessé.

Le combat a recommencé dans la soirée, le canon s'est fait entendre sur le Zeil. De la cavalerie hessoise, qui est entrée dans la ville, s'est occupée à déblayer les rues.

Le lendemain 19, on a fait venir des troupes de Mayence pour protéger l'Assemblée.

**Prusse.** — Une manifestation républicaine d'une certaine importance a eu lieu à Wœringen, près de Cologne. Environ six mille individus se sont réunis dans une prairie, et là se sont prononcés en faveur de la République démocratique et sociale. Ils ont, en outre, voté deux adresses: l'une à l'Assemblée constituante de Berlin, pour l'engager à résister même aux baïonnettes, si on tentait de la dissoudre; l'autre à l'Assemblée nationale de Francfort, pour lui déclarer qu'en cas de conflit entre elle et l'Assemblée de Berlin, ce serait du côté de Francfort que la réunion des démocrates se rangerait.

— Une insurrection très-sérieuse a éclaté dans le cercle de Ratibor, dans la contrée de Veneschau (Silésie). Plusieurs milliers de rebelles armés d'armes à feu, de faux, de piques, etc., ont repoussé jusqu'à Binkowitz les houlans requis pour les combattre.

**NOUVELLES LOCALES.**

Les scènes de désordres qui s'étaient produites sur quelques points, dans la soirée de mercredi, se sont renouvelées hier. Des groupes nombreux de perturbateurs s'étaient de nouveau formés sur la place des Terreaux, et troublaient la tranquillité publique par leurs chants, leurs cris et leurs menaces.

Comme toujours, les curieux étaient plus nombreux que les agitateurs; et c'est sans doute à leur affluence que l'on a dû le déploiement de troupes qui a effrayé pour un instant la population de notre ville.

Un grand nombre d'arrestations ont été opérées sans résistance de la part des groupes au milieu desquels elles ont été faites. De fortes patrouilles ont occupé la place et ses abords, et déblayé les trottoirs au pas de course.

Les rassemblements étaient surtout composés de gamins, de jeunes gens, et de cette population flottante qui se porte partout où il y a quelques troubles à espérer, quelque désordre à susciter. Espérons que la leçon qui leur a été donnée hier au soir leur profitera, et qu'ils cesseront de répandre dans la ville des alarmes et des inquiétudes qui se traduisent en une stagnation industrielle dont ils sont ensuite les premiers à se plaindre.

— Le Grand-Théâtre avait ouvert de bonne heure ses portes aux amateurs du drame militaire: *Napoléon à Schönbrunn et à Sainte-Hélène* devait faire les honneurs de la soirée; aussi la salle présentait-elle un aspect très-animé, et, malgré les bruits que le drame populaire semblait vouloir essayer sur la place des Terreaux, la pièce a été écoutée avec calme pendant toute la représentation. Nous nous taisons sur le mérite de cette épopée militaire, et surtout sur la manière avec laquelle l'acteur, chargé du personnage de Napoléon, s'est acquitté de son rôle.

— Dans le banquet qui doit avoir lieu demain dimanche en commémoration de l'anniversaire de la République française, la présidence, nous assure-t-on, doit être décernée au citoyen Raspail: un fauteuil vide occuperait seul la place d'honneur. Cette marque de considération aurait été réclamée par la majeure partie des membres qui doivent prendre part à cette manifestation.

— De nombreuses et fortes patrouilles de troupes de ligne

ont silonné, hier soir et une partie de la nuit, les quartiers des Terreaux et de Bellecour. L'agitation qui s'était produite aux alentours de l'Hôtel-de-Ville et de la préfecture avaient nécessité ces mesures de précaution.

— Encouragé par l'accueil bienveillant du public, le citoyen Bigard donnera dimanche, 24 courant, à quatre heures après-midi, une nouvelle expérience sous-marine en amont du pont du Palais-de-Justice. Les divers exercices auxquels il se livrera démontreront invinciblement qu'à l'aide de son appareil, le seul qui existe dans ce système, il sera facile de faire toute espèce de sauvetage.

Pour satisfaire la curiosité publique, le citoyen Bigard a bien voulu réduire le prix des places à 50 et 25 c. En cas de mauvais temps, l'expérience sera renvoyée au dimanche suivant.

#### CORRESPONDANCE.

##### Des divers systèmes d'association comparés.

(Première lettre.)

Monsieur le rédacteur,

Vous avez bien voulu me demander des renseignements sur la mission que j'ai accomplie au nom du comité du travail de Lyon, je m'empresse de vous les communiquer (1).

Le comité du travail de Lyon a été institué quelques jours après la révolution de Février; on lui confia alors deux missions: l'une, d'écouter les doléances réciproques des chefs d'industrie et des ouvriers, et, autant que faire se pourrait, de concilier ces intérêts opposés et souvent ennemis; l'autre, de rédiger au besoin des projets de réforme destinés à être soumis plus tard au comité du travail de Paris.

La première mission a été accomplie avec sagesse, modération et persévérance, et la tranquillité relative qui n'a pas cessé de régner à Lyon doit être en grande partie attribuée à l'intervention amicale et pacifique du comité du travail.

Plus de soixante conciliations, dans des professions diverses, ont pu être heureusement accomplies.

Le comité a donc rendu à la ville un service immense, et pourtant ce service n'a point mis ses membres à l'abri de la calomnie. Heureux de les trouver dans ce moment critique, on a accepté leur intervention avec empressement; mais, une fois le danger passé, on n'a pas eu honte d'incriminer la loyauté des médiateurs.

Ainsi, il est arrivé que des fabricants d'étoffes de soie, dans plusieurs branches de cette industrie, sont venus se présenter avec les ouvriers, afin de demander une intervention amicale. Cette intervention de la part du comité, représenté par ses délégués, ne pouvait être que des conseils à la modération, à la paix, à la bonne et fraternelle entente.

Ces conseils ont été suivis, et sans que ce comité, représenté par les membres délégués à cet effet, ait eu à s'immiscer activement, des arrangements pour les prix de façon ont été adoptés librement, volontairement chez les fabricants eux-mêmes, hors de la présence des délégués du comité du travail.

Et ce n'a été que lorsque ces arrangements amiables ont été arrêtés, qu'on est venu demander au comité de les constater par sa présence.

De telle sorte, que ces arrangements sur les façons, ou tarif, n'ont paru devant les membres délégués du comité, que définitivement arrêtés et signés par les intéressés, patrons et ouvriers.

Les délégués du comité n'ont eu qu'à constater, comme un notaire eût pu le faire, l'arrangement opéré.

Et c'est ce rôle passif et conciliateur, que des calomnieux n'ont pas craint de défigurer et de transformer en une intervention violente, en menaces faites par le comité qui les aurait forcés à signer cet arrangement.

Ces calomnies ne se débitent pas au grand jour, on n'oserait pas le faire; mais on connaît l'axiome de Basile, on espère qu'il en restera quelque chose.

Si dans ces accusations de contrainte et de violence il y a quelque chose de vrai, l'occasion se présente belle pour nous confondre.

Il deviendra facile d'articuler des preuves ou des témoignages.

Le comité ne s'est pas contenté de prêcher la paix, l'union, la concorde, la fraternité, il a aussi accompli la seconde mission.

(1) Les lettres que j'aurai l'honneur de vous adresser sont écrites en mon nom personnel, et j'en assume seul la responsabilité. Pour les écrire, je n'ai eu qu'à consulter ma conscience et mon devoir.

Se trouvant devant une industrie violemment renversée, assistant à un écroulement général de toutes les fortunes, de toutes les positions, prévoyant l'accroissement sans bornes de la misère des ouvriers et de la ruine des chefs d'industrie:

Il a eu à considérer que dès avant Février, le commerce et l'industrie étaient dans un état de détresse si profond, que chefs d'industrie, ouvriers et commerçants ne pouvaient avoir une situation pire; il fallait en sortir à tout prix, et pour cela il n'y avait que deux moyens: ou retourner en arrière et contribuer à rétablir l'ordre ancien, ou adopter des réformes qui pussent soulager toutes les infortunes et apporter des changements complets à l'ancienne organisation de l'industrie.

Retourner en arrière, chercher à rétablir ce qui existait avant Février était un rêve insensé. C'était se mouvoir dans un cercle vicieux, c'était marcher à une débâcle générale; puisque cet ancien ordre de choses était si mauvais qu'il en était résulté une révolution. Il était évident qu'une autre révolution ne tarderait pas à surgir de nouveau du rétablissement d'un ordre de choses ayant déjà produit celle qui vient de s'accomplir.

Ce résultat était si palpable, si inévitable, qu'il n'y avait pas à hésiter, il fallait marcher en avant, il fallait adopter le système des réformes.

C'est pour cela que le comité du travail a adopté et propagé un projet d'association libre et volontaire entre patrons et ouvriers, et un projet de réforme commerciale.

Avant d'aborder l'exposé des motifs qui ont amené la publication de ces projets, je crois qu'il est utile de reproduire l'extrait du procès-verbal de la séance dans laquelle ils ont été définitivement adoptés.

Projets d'association libre et volontaire entre les chefs d'industrie et les ouvriers, et de réforme commerciale.

Le comité du travail de Lyon, dans sa séance du deux juillet mil huit cent quarante-huit,

Après avoir entendu le rapport du citoyen François Coignet, au nom de la commission composée des citoyens Covillard, Chauvot, Pailley, A. Desvignes et P. Desvignes, Peygnoux, Briot et François Coignet, rapporteur,

Laquelle avait été chargée de faire un rapport sur divers projets d'association,

Après en avoir délibéré pendant sept séances consécutives,

Adopte les conclusions suivantes:

Considérant que l'anarchie et les désordres qui existent actuellement dans l'industrie et le commerce ont amené une haine désastreuse entre les diverses classes de citoyens, laquelle a eu et aurait malheureusement encore pour résultat la guerre civile avec toutes ses horreurs;

Considérant qu'il faut, dans le plus bref délai et par tous les moyens possibles, apporter un remède à un état de choses aussi injuste et aussi inhumain;

Considérant que, s'il ne faut point sacrifier et spolier les droits acquis, il faut néanmoins faire reconnaître les droits du travailleur en élevant le salarié au rang d'associé;

Considérant que les réformes proposées sont de nature à faire diminuer le prix des produits, et par conséquent à appeler à la consommation une grande partie du peuple qui en a été privée jusqu'à ce jour;

Considérant que cette augmentation de consommation fera augmenter la production et amènera, comme conséquence, la restauration de l'industrie et la hausse des salaires;

Considérant que les principes d'association proposés au comité, au nom de la commission, sont de nature à concilier tous les intérêts et à rétablir l'union et la fraternité entre tous les producteurs, et qu'ils sont d'une réalisation facile et immédiate;

Considérant, en outre, que l'institution des agences communales présentée par le citoyen François Coignet, pourrait avoir pour conséquence, par sa réalisation;

1° Le rétablissement du crédit, et par conséquent de la production et de la consommation;

2° Le rétablissement de la vérité et de la bonne foi dans le commerce;

3° L'abolition de la spéculation et des accaparements;

4° L'abolition du chômage;

5° L'abolition des disettes;

6° La réforme radicale des impôts;

7° L'amélioration profonde du sort des travailleurs;

8° La suppression de la concurrence anarchique, remplacée par la concurrence émulative;

9° L'abolition de la faillite, etc., etc.

Le comité du travail de Lyon adopte les principes généraux d'association présentés au nom de la commission; il adopte également le projet d'institution des agences communales (1).

En conséquence, il décide ce qui suit:

Les citoyens Morellet, Cady et François Coignet sont nommés délégués du comité du travail,

1° Pour soumettre ces deux projets à l'approbation des autorités administratives de Lyon;

2° Pour se transporter auprès du gouvernement pour en solliciter la réalisation par tous les moyens en leur pouvoir, sans toutes les modifications indispensables;

3° Ces délégués devront, pour obtenir la réalisation immédiate du projet d'association, demander au gouvernement qu'il garantisse les pertes que pourrait faire la première association importante qui se fonderait sur les bases proposées dans le projet.

Fait à Lyon, le 2 juillet 1848.

(1) Par l'adoption de ces divers projets, le comité du travail de Lyon n'entend point s'interdire d'adopter tout autre projet dont l'importance et la réalisation juste et possible lui paraîtraient démontrées.

#### COPTUO ITALIAE.

##### DERNIÈRES NOUVELLES.

TURIN, 21 septembre. — On lit dans le *Risorgimento*: Nous pouvons affirmer la très-importante nouvelle donnée hier que le gouvernement français a pris la résolution de protéger Venise par la force contre toute attaque ou occupation de la part des Autrichiens.

— Nous sommes en mesure d'annoncer d'une manière positive que la médiation de la France et de l'Angleterre, dont l'initiative a été prise par M. l'amiral Baudin, a été acceptée par le roi de Naples pour le règlement des affaires de la Sicile.

Cette nouvelle, arrivée aujourd'hui à Marseille, nous est transmise de Palerme, à la date du 16 courant.

MESSINE. — Voici le chiffre des victimes du sac de la ville: troupes royales, 450 artilleurs; 600 Suisses; 1,200 Napolitains. — Blessés, 1,700; Siciliens, 1,000 morts et blessés.

NAPLES. — Un rapport officiel annonce que Lipori s'est soumise; les communications sont rétablies entre Melazzo et Messine. La reine-mère est morte à Naples, le 14 au matin.

#### Bourse de Paris du 21 septembre 1848.

Cinq pour cent, 67 30. — Dito fin courant, 67 30. — Trois pour cent, 43 30. — Dito fin courant, 43 50. — Quatre pour cent, 43 50. — Actions de la banque, 1620.	Quatre canaux, » » Rentes de Naples, 79 » Dette active d'Espagne, » Emprunt romain, 62 3/8. Oblig. piémontaise, 875 ».
---	--

#### CHEMINS DE FER.

Paris à Orléans. . . . . 661 23	Orléans-Vierzon . . . . . 242 50
Paris à Rouen. . . . . 423 »	Montreuil à Troyes. . . . . » »
Rouen au Havre. . . . . 190 »	Nord. . . . . 372 50
Paris à Strasbourg. . . . . 342 50	Amiens-Boulogne. . . . . » »
Paris à Lyon. . . . . 360 »	Tours à Nantes. . . . . 325 »
Avignon à Marseille. . . . . 200 »	Dieppe. . . . . » »
Versailles, rive droite. . . . . » »	Bordeaux à Cette. . . . . » »
Id. rive gauche. . . . . 100 »	Lyon à Avignon. . . . . » »
Bâle à Strasbourg. . . . . 85 »	Centre. . . . . » »
Saint-Germain. . . . . 320 »	Paris à Sceaux. . . . . » »
Orléans-Bordeaux. . . . . 375 »	Sceaux. . . . . » »

#### Bourse de Lyon du 23 septembre 1848.

Rouen, 422 75 comp. — Marseille, 198 75 liq. proc. — Nord, 372 50 liq. proc. — Lyon, 358 75 comp.; 360 liq. proc. — Loire, 307 50 liq. proc. — Fonderies, 3,460. — Fonderies de l'Horre, 170. — 5 o/o, 68.

CONDITION DES SOIES. — Samedi 23 sept. 1848. — Nombre de ballots entrés à la Condition, 53. — Ouvrées, 36. — Grèges, 17. — Dernier numéro, 1612.

Le Directeur-Gérant, JACOTTET.

# LE JOURNAL LA LIBERTÉ

a établi plusieurs DÉPÔTS de ses exemplaires au prix de 10 centimes le numéro, aux adresses ci-après: M. GUILBERT, libraire, rue Puits-Gaillot, 3. — M<sup>me</sup> PHILIPPE née BEAUCIER, rue Saint-Dominique, 7. — CHAMMET, libraire, quai des Célestins. — Cabinet littéraire, rue Centrale. — POCHOY, papetier, rue Grenette. — GUYMON, libraire, rue Lafont. — QUINET, papetier, cours de Brosses, a la Guillotière. — POTALIER, papetier, cours Morand, aux Brotteaux. — DUPERRÉ, libraire, rue de la République, 9.

**CONSTIPATION DÉTRUITE** complètement, ainsi que les glaires et les vents, par les bons rafraichissants de DEVIGNEAU, sans l'aide de lavements ni d'aucune espèce de médicaments. A Paris, rue Richelieu, 66. — Dépôt à Lyon, chez M. VERNET, pharmacien, place des terreaux.

## The Comestie necessary.

Cette excellente préparation anglaise, conserve la peau fraîche, dissipe les feux et boutons. Par sa propriété réelle de rétablir l'équilibre dans la circulation, elle guérit promptement les douleurs sciatiques, rhumatismes, faiblesses dorsales et nerveuses, etc. Deux ou trois frictions suffisent pour soulager et souvent pour guérir. Dépôts: à la pharmacie des Terreaux 13; à la pharmacie des Célestins; chez MM. Marcors, pharmacien, rue Saint-Jean, 50; Ronzier, parfumeur, rue Saint-Dominique; Couturier, pharmacien à Saint-Étienne, etc., où l'on délivre gratuitement les prospectus.

#### AVIS.

On DEMANDE un jeune homme sachant écrire et calculer, pour garçon de magasin. Inutile de se présenter si on ne peut donner de bons renseignements. S'adresser au bureau central d'abonnement, 7, rue St-Dominique.

**SOCIÉTÉ Granvillaise. HUITRES Central. DÉPOT Central.**

Quai du Peuple, n° 25, LYON.

A partir du 30 septembre, reprise des arrivages journaliers, 60 heures plus tôt que par les transports ordinaires.

Expéditions en province. (Affranchir.)

Par Brevet d'invention (sans garantie du gouvernement),

## EAU DU PHENIX,

ADJOINTE A LA POMMADE DU PHENIX.

Seule et unique découverte, infaillible pour faire disparaître les pellicules, arrêter la chute des cheveux, et les faire repousser en moins d'un mois. On donne 500 francs à qui donnera autant de preuves d'efficacité. Approuvée et recommandée par les premiers docteurs et chimistes.

La grande vogue et les éloges qui se succèdent et s'accroissent tous les jours, prouvent l'efficacité de ces deux toniques.

Dépôt général chez Berle, coiffeur, parfumeur breveté, place des Terreaux, 17, à Lyon. Il fait des envois dans tous les pays.

## FONDS DE CHARRON A VENDRE.

BONNE CLIENTÈLE. S'adresser place de l'Hippodrome, 58, et cours Charlemagne, 102.

On donnera des facilités pour le paiement.

## FABRIQUE SPECIALE DE SIROPS

Par M. QUET AÎNÉ, Rue de l'Arbre-Sec, 31, à Lyon.

Tous les sirops, bien préparés et à des prix très-modérés, se vendent dans cette maison, où l'on prépare aussi depuis de longues années le SIROP PECTORAL de mou de veau, avantageusement connu pour la guérison des Rhumes, Coqueluches, Cathar-

res et toutes les affections de la poitrine. Il répare les forces, calme promptement la toux, facilite l'expectoration et la respiration. Prix: 2 fr. la bouteille, et dans les dépôts, 2 fr. 25 c.

## ELIXIR TONI-PURGATIF

DE RHUBARDE COMPOSÉ,

Contre les glaires, la bile, et en général toutes les maladies occasionnées par les humeurs: pituite, asthme, constipation, aigreur, perte d'appétit, digestions pénibles, pertes blanches, affections goutteuses et rhumatismales, scrofules; il purifie le sang, rétablit les forces et donne de la vigueur; il convient à tous les âges et à tous les tempéraments.

PRIX 3 FRANCS LE FLACON.

Chez M. CAMUSET, pharmacien, à Lyon, place des Carmes, 14, vis-à-vis de l'hôtel du Parc.

A CÉDER DE SUITE UN JOLI PETIT MAGASIN de lingerie, bien achalandé. S'adresser au bureau de tabac place Béranger, aux Brotteaux.

LYON. — IMPRIMERIE DE NOUGIN-RUSAND, aux halles de la Grenette.